

COMMUNIQUÉ

DE PRESSE



Orléans, le 16 juin 2023

Temps forts de la commission permanente du 16 juin 2023

La commission permanente du Département du Loiret s'est tenue vendredi 16 juin 2023, sous la présidence de Marc Gaudet. Composée de 29 élus loirétains, cette instance a étudié 16 rapports. Insertion des publics en difficulté, accès à la pratique sportive et développement de l'action culturelle de proximité étaient au cœur des débats.

Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté

Chef de file en matière de solidarité, le Département accorde une subvention totale de plus de 520 000 € à des structures œuvrant pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté. Ainsi, Réciproque services bénéficie de 4 000 € pour l'accompagnement de bénéficiaires du RSA sur 10 postes, comprenant la réalisation de 230 heures de travail par bénéficiaire et un taux de retour à l'emploi / formation de minimum 27%. L'Association pour le Développement et la Solidarité, proposant des chantiers d'entretien et d'aménagement d'espaces verts, se voit attribuer quant à elle près de 30 000 € pour l'accompagnement de bénéficiaires du RSA sur 8 postes, comprenant la réalisation de 9 984 heures de travail et un taux de retour à l'emploi / formation de minimum 12%.

Près de 70 000 € dédiés au sport dans le Loiret

Partenaire constant de tous les sportifs, le Département attribue près de 70 000 € à des clubs, comités et associations sportives du territoire afin d'accompagner la pratique sportive pour tous les Loirétains et poursuivre le maillage territorial de l'offre. À ce titre, par exemple, le CLTO Badminton se voit attribuer une aide financière de 4 000 € pour son fonctionnement sur l'année 2023. Le Budokan Karate Orléans bénéficie de 2 500 € pour l'organisation d'un événement qui a eu lieu les 25 et 26 mars 2023.

Le Loiret consacre plus de 12 000 € en faveur de la culture sur le territoire

Le Département du Loiret soutient les communes et associations œuvrant en faveur de l'action culturelle sur le territoire à hauteur de 12 000 €. Pour exemple, la commune de Sigloy a bénéficié de près de 1 000 € pour l'organisation d'un concert en juin 2023. L'association Détente et Loisirs de Chevilly se voit quant à elle attribuer une aide de 600 € pour avoir organisé un salon artistique en mai 2023.

Soutien à l'agriculture locale

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'agriculture, le Département du Loiret soutient les structures portant des actions de promotion des métiers de l'agriculture ou valorisant des produits du terroir qui peuvent s'inscrire dans une démarche d'information de la population ou de promotion des atouts touristiques du territoire lors de manifestations agricoles. À titre d'exemple, les Jeunes Agriculteurs du Loiret se voit accorder une subvention de 4 000 € pour l'organisation de Festi'Ferme, qui a lieu les 17 et 18 juin 2023.

CONTACT PRESSE

Cassandre Germain

02 38 25 43 93

06 37 99 23 20

cassandre.germain@loiret.fr